

La Réunion : « Aider la personne à se rétablir en lui permettant d'accéder à un logement »

Entretien avec Eddy Hamel, directeur, association Allons Déor.

La Santé en action : Pourquoi avoir lancé le dispositif Gagn'1 Kaz à la Réunion ?

Eddy Hamel : Le dispositif Gagn'1 Kaz a été créé en 2012, en réponse à une problématique importante à la Réunion de personnes à la rue et ayant des troubles psychiques. Construit sur le mode d'intervention de type *Housing First* (programme déployé en France : Un chez-soi d'abord – voir dans ce même numéro l'article « Loger les jeunes qui sont dans la rue et les aider à développer leurs compétences psychosociales »), Gagn'1 Kaz s'est appuyé sur la nécessité de proposer un logement permettant d'assurer le mieux-être de la personne et ainsi de prévenir les hospitalisations et les prises en charge en santé tant physique que mentale. En parallèle, un accompagnement communautaire est mis en place afin de faciliter l'inclusion de la personne dans son environnement direct en mobilisant les partenaires de droit commun. En l'espace de sept ans, le dispositif a fait ses preuves et s'est formalisé au travers d'un groupement de coopération sociale ou médico-sociale (GCSMS) porteur du dispositif national d'Un chez-soi d'abord. Ce GCSMS regroupe plusieurs unités. Pour la santé mentale : l'établissement public de santé mentale Réunion (EPSMR), le centre hospitalier universitaire (CHU) ; pour l'addiction : le réseau d'ouverture thérapeutique et éducative (OTE) ville/hôpital, Addictions France ; et Allons Déor traite de

la gestion locative. L'équipe pluridisciplinaire de ce GCSMS accompagne actuellement 50 personnes qui ont bénéficié d'un logement avec un accroissement prévu de 50 personnes en 2022. Allons Déor, précurseur de cette intervention, participe pleinement à ce nouveau groupement à travers la mise à disposition de professionnels et la gestion locative des logements (prospection, gestion, appui technique) dans le cadre de l'intermédiation locative. Le postulat de Gagn'1 Kaz ou d'Un chez-soi d'abord est d'aider la personne à se rétablir en lui permettant d'accéder à un logement.

S. A. : Où en est le déploiement du programme Un chez-soi d'abord à la Réunion ?

E. H. : Un chez-soi d'abord accompagne actuellement 50 personnes qui ont bénéficié d'un logement. Répartis sur toute l'île, ceux-ci sont adaptés aux besoins des personnes (T1/T2 en logement privé ou social) et à leurs ressources (revenu de solidarité active – RSA et allocation adulte handicapé – AAH). L'équipe intervient donc sur tout le département et met en place une méthodologie fondée sur la pluridisciplinarité. Cette équipe est composée de travailleurs sociaux, d'une infirmière, d'un psychiatre, d'un médecin et d'un travailleur-pair ; elle participe à la coordination et construit un accompagnement adapté vers le rétablissement en lien avec la référence de parcours.

S. A. : Quels sont les autres programmes d'aide au logement portés par l'association Allons Déor ?

E. H. : Allons Déor porte plusieurs dynamiques ayant pour objectif la

L'ESSENTIEL

■ **L'association réunionnaise Allons Déor a mis en place le programme Gagn'1 Kaz, qui propose un logement autonome à des personnes à la rue, souffrant de troubles psychiques. Cette initiative démontre que l'accès à un logement stable et abordable est un facteur de rétablissement pour des personnes qui ont connu de longs parcours de rue et des hospitalisations répétées en psychiatrie. Ce dispositif est désormais intégré dans un programme plus large : Un chez-soi d'abord, à la Réunion.**

désinstitutionnalisation (accès à une autonomie en dehors des établissements de prise en charge, *NDLR*) à travers une entrée et un maintien au logement. Sortir ces personnes de la rue, de prison, d'hôpital, de structures médico-sociales ou de pension est la mission des différents dispositifs d'Allons Déor. Cette mission comprend le logement (*Housing First* – Un chez soi d'abord) ou l'emploi (*Working First* – Un travail d'abord) afin de soutenir la personne ayant un trouble psychique dans sa mobilisation pour être un citoyen à part entière, lui faciliter l'accès aux droits, l'épauler afin qu'elle puisse mettre en avant son bien-être. Dans cet objectif, nos partenaires ont une expertise dans l'inclusion, les addictions, le handicap ou l'insertion professionnelle.

S. A. : En quoi consiste le nouveau programme Kaz Départ ?

E. H. : Depuis plus de dix ans, Allons Déor a constaté une difficulté certaine pour accompagner vers et dans la communauté le public des moins de 25 ans ayant un parcours au sein de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Une forte présence de ce public à la rue et avec de multiples problématiques a

amené la réflexion d'un projet adapté. La difficulté de l'accès aux ressources financières stables et le lien étroit entre logement et emploi pénalisent considérablement ce public qui doit être accompagné dans une démarche globale de projet de vie, sur un temps plus long. Ceci est particulièrement vrai lorsque la personne, du fait de son parcours et de ses troubles, est dans une grande souffrance psychosociale. Pour ce faire, en partenariat avec le conseil départemental de la Réunion et la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), un dispositif spécifique a été mis en place dans le cadre de la stratégie pauvreté afin d'apporter une réponse pour ce public à la rue : Kaz Départ. Notre équipe accompagne ces personnes vers l'accès à un logement grâce à une coordination dédiée et un accompagnement global. Elle valorise la personne demandeuse, sans lier l'intervention à un projet d'insertion professionnelle, à un suivi médical ou à une abstinence. Plus la personne demandeuse est en difficulté – addictions, troubles psychiques, troubles du comportement, etc. –, plus les moyens d'interventions s'adaptent : soutien financier, ameublement, accompagnement physique, etc., pour permettre une revalorisation de la personne et

une réinscription dans l'environnement. Ce dispositif expérimental s'est construit comme pour Gagn'1 Kaz, sur les expérimentations d'Un chez-soi d'abord Jeunes, qui est présent sur certains territoires métropolitains (Lille, Toulouse, etc.). À la Réunion, une quinzaine de jeunes sont accompagnés dans le cadre du dispositif Kaz Départ.

S. A. : Quels sont les premiers résultats du programme Un travail d'abord, récemment initié ?

E. H. : Le logement n'est qu'un début : vient ensuite l'accompagnement de la personne pour qu'elle puisse s'inscrire dans un projet de vie lui permettant de s'inclure dans la communauté. L'insertion professionnelle est naturellement l'étape suivante. Depuis 2014, nous travaillons étroitement avec l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) et les partenaires orienteurs – Pôle emploi, CAP Emploi, mission locale – pour accompagner les personnes demandeuses et bénéficiaires d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), et cela à travers le dispositif de prestations d'appuis spécifiques (PAS). Une équipe composée de travailleurs sociaux et de conseils en insertion professionnelle,

formée au *job coaching* et à l'intervention auprès d'un public ayant des problématiques de santé mentale, accompagne une centaine de personnes sur le territoire de la Réunion, dans le cadre de l'insertion professionnelle (accès ou maintien) et du développement des compétences (valorisation, formation, sensibilisation). Toutefois, nous avons constaté qu'il était important de développer d'autres stratégies, principalement pour le public ne bénéficiant pas de la reconnaissance du statut de handicap ou ayant besoin d'une période adaptée. C'est pourquoi nous participons au montage d'un dispositif d'Un travail d'abord sur la Réunion : les professionnels (travailleurs sociaux, conseillers en insertion professionnelle, travailleurs-pairs) sont notamment formés à la démarche de placement et au soutien individuel. De plus, des travailleurs-pairs devraient être recrutés afin de mobiliser leur savoir acquis par l'expérience et de le traduire en savoir professionnel.

S. A. : Quelles ont été les conséquences de la pandémie de Covid-19 sur votre activité et sur les personnes que vous accompagnez ?

E. H. : La crise de la Covid a eu un impact important sur notre structure, aussi bien pour le public que pour les

ACCÈS À UN LOGEMENT : UN RETOUR VERS LES DROITS, QUI PERMET DE STABILISER LES SITUATIONS

La Fondation Abbé-Pierre a dressé en 2017 un bilan de l'accès au logement via les dispositifs de type Gagn'1 Kaz et Un chez-soi d'abord à la Réunion. Elle conclut que « *Avoir un logement permet de remettre en place l'ensemble des droits et des aides auxquels peuvent prétendre les personnes. Ainsi, toutes ont des ressources après leur relogement et recouvrent leurs droits à la CMU [couverture maladie universelle, NDLR]. Le besoin de sécurité se traduit notamment par une demande importante de mesures de protection (tutelles dans la plupart des cas). Enfin, la baisse du recours aux colis alimentaires va de pair avec la stabilisation des ressources financières, l'apprentissage de la gestion quotidienne, mais aussi la capacité à prévoir et cuisiner chez soi.* »

La Fondation relate que l'impact de l'accès au logement sur la santé des personnes est important : elles sont moins souvent hospitalisées, y compris pour motifs d'addictions ;

Les partenaires de santé, mais aussi tous les partenaires du territoire, ont un rôle indispensable pour réduire les risques liés aux conduites addictives et aux troubles psychiques.

Ainsi, malgré des ressources et un reste-à-vivre faibles après le paiement du loyer et des charges, « *80 % des personnes logées considèrent que leur situation financière s'est améliorée, et 92 % se disent satisfaites de leur logement, même si l'ameublement reste un point faible : difficile à acquérir, il est souvent donné ou acheté de mauvaise qualité, et ne facilite pas l'appropriation du logement. Lorsque les personnes se sentent mieux, elles émettent souvent le souhait d'un logement plus grand, avec une chambre à part, non seulement pour leur confort, mais aussi parce qu'elles reprennent des relations avec leurs enfants ou avec leur famille. Cette demande est un bon indicateur d'inclusion, même si les mutations chez les bailleurs sont très difficiles.* »

La Fondation conclut en soulignant que l'accès au logement stabilise les personnes et leur redonne confiance en leurs interlocuteurs et en leur environnement : « *En contribuant à éclaircir, voire résoudre des situations très complexes, Gagn'1 Kaz permet aux personnes de croire en un projet de vie. La stabilité dans le logement met fin à des demandes d'aides multiples et répétées, parce que les réponses données étaient insuffisantes pour résoudre tous les problèmes rencontrés à la rue. Rassurées sur leur sécurité dans le logement, les personnes montrent une meilleure compréhension de leur situation, et des capacités à faire des choix pour évoluer.* »

Source : Fondation Abbé-Pierre la Réunion, en partenariat avec l'association Allons Déor et la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). Accès au logement de personnes à la rue avec des troubles psychiques. Une expérience menée par Allons Déor à la Réunion. *Les Cahiers du logement*, avril 2017 : p. 11, Évolution accès aux droits. En ligne : https://www.fondation-abbe-pierre.fr/documents/pdf/laccès_au_logement_de_personnes_a_la_rue_avec_des_troubles_psychiques_-_la_reunion.pdf

professionnels accompagnants. Toutefois, cet impact, négatif au premier abord, a aussi favorisé une mobilisation des partenaires et a permis de réelles avancées dans le cadre de l'hébergement et du logement des personnes à la rue. Les différents partenaires institutionnels et associatifs ont su se réunir et se coordonner afin de proposer des solutions : dispositif de mise à l'abri généralisé ; ouverture de places d'hébergement temporaire pendant le premier confinement ; aide financière pour l'entrée au logement ; coordination des acteurs pour faciliter la mobilisation du parc

privé et du parc social ; soutien actif de l'agence régionale de santé (ARS) et des partenaires pour l'accès aux soins. Le lien entre le logement et la santé a donc été mis en avant pendant cette crise grâce à la volonté de notre territoire de porter soutien et appui au public demandeur et vulnérable à ce virus (comorbidité importante, contamination accrue, accès aux soins restreints, etc.). Par exemple, la priorité est donnée au public à la rue dans les campagnes de vaccination, après un important travail de la Fondation Abbé-Pierre, de la Direction de l'économie, de

l'emploi, du travail et des solidarités (Deets) et de l'ARS. Le travail essentiel des équipes est de pouvoir transmettre au public accompagné vers un logement toutes les informations utiles sur cette pandémie afin que la personne logée puisse être au fait de ses droits et de ses devoirs – confinement, vaccination, mesures barrières, pass sanitaire, etc. ; le but étant de respecter la volonté de la personne, tout en la sensibilisant et en répondant à ses demandes. ■

Propos recueillis par Yves Céry, rédacteur en chef.

DE LA RUE AU LOGEMENT : TÉMOIGNAGES À LA RÉUNION

Monsieur S., 47 ans :

« C'est la vie qui commence ! »

Célibataire sans enfant, M. S. n'a jamais eu de logement et n'a connu durant plus de trente ans que la rue et l'hébergement de quelques compagnons de galère. Pour « adoucir » sa situation, Monsieur S. a développé une addiction à l'alcool ; lorsqu'il a bu, il a de fortes difficultés d'élocution et ses propos sont incompréhensibles. Il fuit par conséquent tout contact et toute démarche administrative. Une agression, puis une décompensation l'ont conduit à l'EPSMR [établissement public de santé mentale de la Réunion, NDLR]. Il est connu du Caarud [centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues, NDLR] qui l'a convaincu de demander le RSA [revenu de solidarité active, NDLR] en 2015, et l'a signalé à Gagn'1 Kaz en février 2016. Lorsque nous l'avons rencontré, il ne se coupait pas les cheveux et ne portait jamais de chaussures. Pour ses vêtements, il estimait qu'« un short suffit à la Réunion ». Ayant des ressources, il a pu entrer dans un logement social à l'Est dès avril 2016. L'attente dans sa région d'origine, l'Ouest, était très longue, et il a choisi de changer de territoire. Notre crainte qu'il ne s'adapte pas à son nouvel environnement a été rapidement balayée : en un mois, Monsieur S. s'est recréé un réseau social dans sa cité : il est connu de tous et son intégration dans son logement se passe sans difficulté particulière. Il demande à être accompagné pour aller chez le coiffeur ou acheter des vêtements, mais son frigo est plein à craquer, de bons petits plats mijotent tous les jours, il se permet même d'acheter une bouteille de champagne de temps à autre pour le plaisir. Le ménage : « pas tous les jours, mais je me laisse pas aller,

c'est ma maison... ». Trois mois après son arrivée, un logement lui a été proposé dans le cadre du Dallo [droit au logement opposable, NDLR] dans sa région d'origine : « quand je suis bien chez moi, ils veulent me changer de place, ils sont fous ! » Une demande d'AAH [allocation pour adulte handicapé, NDLR] a été déposée à sa demande, et un lien avec le CCAS [centre communal d'action sociale, NDLR] a été fait. Un an après son emménagement, la situation de Monsieur S. est stabilisée, il s'est approprié son logement et un glissement de bail est en cours. Pour lui, « C'est la vie qui commence ! »

Monsieur P., 52 ans :

« Croire à une autre vie possible »

Avant sa vie dans le chemin, Monsieur P. a vécu en logement. Il est suivi depuis plusieurs années par l'EPSMR au CMP [centre médico-psychologique, NDLR], et par le Caarud pour une addiction à l'alcool. Suite à une notification de fin de bail qu'il n'a pas prise en compte, Monsieur P. s'est retrouvé en rupture de logement en août 2015. Bénéficiaire de l'AAH, sans économies et sans effets personnels si ce n'est ses vêtements, Monsieur P. s'est retrouvé dans une situation de grande précarité. C'est pourquoi le Caarud l'a immédiatement orienté vers Gagn'1 Kaz. Après plusieurs rencontres d'accroche, Monsieur P. évoque ses difficultés, dit à l'éducateur qu'il a un handicap psychique et qu'il souhaite trouver un logement. Celui-ci lui présente l'accompagnement que propose l'équipe, et ils échantent sur les choix de vie qui pourraient lui permettre de retrouver un équilibre. Monsieur P. décide qu'il souhaite adhérer au dispositif Gagn'1 Kaz, et demande à rencontrer l'équipe pour officialiser son adhésion. Il signe son consentement éclairé le

15 octobre 2015. « Trois mois de rencontres, d'échanges, de silences pour lui laisser le choix de choisir ce qui est bon pour lui, pour sa vie ! ». Monsieur P. est entré dans son logement le 11 février 2016 en tant que sous-locataire. Quatre mois d'attente. « C'est long ! », dit-il, tout en restant compréhensif. Une partie de cette attente a permis à Monsieur P. de s'organiser : dans un premier temps, ce nouveau départ a été générateur de stress, d'inquiétudes, de peur de ne pas y arriver. Pas tant au niveau de ses habiletés sociales à vivre dans son logement ou autour de son logement, mais plus sur l'aspect financier.

Après quelques mois passés à expérimenter sa nouvelle vie, Monsieur P. s'est aperçu par lui-même que c'était possible d'assumer financièrement son nouveau logement. Cela l'a rassuré et lui a donné confiance en lui, « croire à une autre vie possible ». À ce jour, après quinze mois passés dans son logement, Monsieur P. est dans une phase de glissement de bail, avec l'accord du bailleur social. Il est dans une démarche de retour vers l'emploi qu'il gère lui-même ou en s'appuyant sur divers partenaires au sein de la collectivité. Monsieur P. n'a plus besoin du service, il le dit avec ses mots et le montre par ses actes citoyens. Une sortie du dispositif Gagn'1 Kaz est prévue à court terme.

Source : Fondation Abbé-Pierre la Réunion, en partenariat avec l'association Allons Déor et la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). Accès au logement de personnes à la rue avec des troubles psychiques. Une expérience menée par Allons Déor à la Réunion. *Les Cahiers du logement*, avril 2017 : p. 7. En ligne : https://www.fondation-abbé-pierre.fr/documents/pdf/lacces_au_logement_de_personnes_a_la_rue_avec_des_troubles_psychiques_-_la_reunion.pdf